



## DOSSIER DE PRESSE - 19/09/2019

### PRÉSERVATION DE LA RIVIÈRE ALLIER

### EFFACEMENT DE PROTECTION DE BERGE SUR L'ÎLE DES CAILLOUX (MARINGUES)



# SOMMAIRE

- **Fiche 1 :**  
La préservation de la rivière Allier,  
le CEN Auvergne, un acteur historique ..... page 4
- **Fiche 2 :**  
La dynamique fluviale,  
un phénomène naturel à préserver ..... page 6
- **Fiche 3 :**  
Les travaux de l'île des Cailloux,  
les actions réalisées..... page 8
- **Fiche 4 :**  
Le CEN Auvergne..... page 10



*Travaux d'effacement de protection de berge sur l'île des Cailloux / S. Saillard*

## CONTACTS PRESSE :

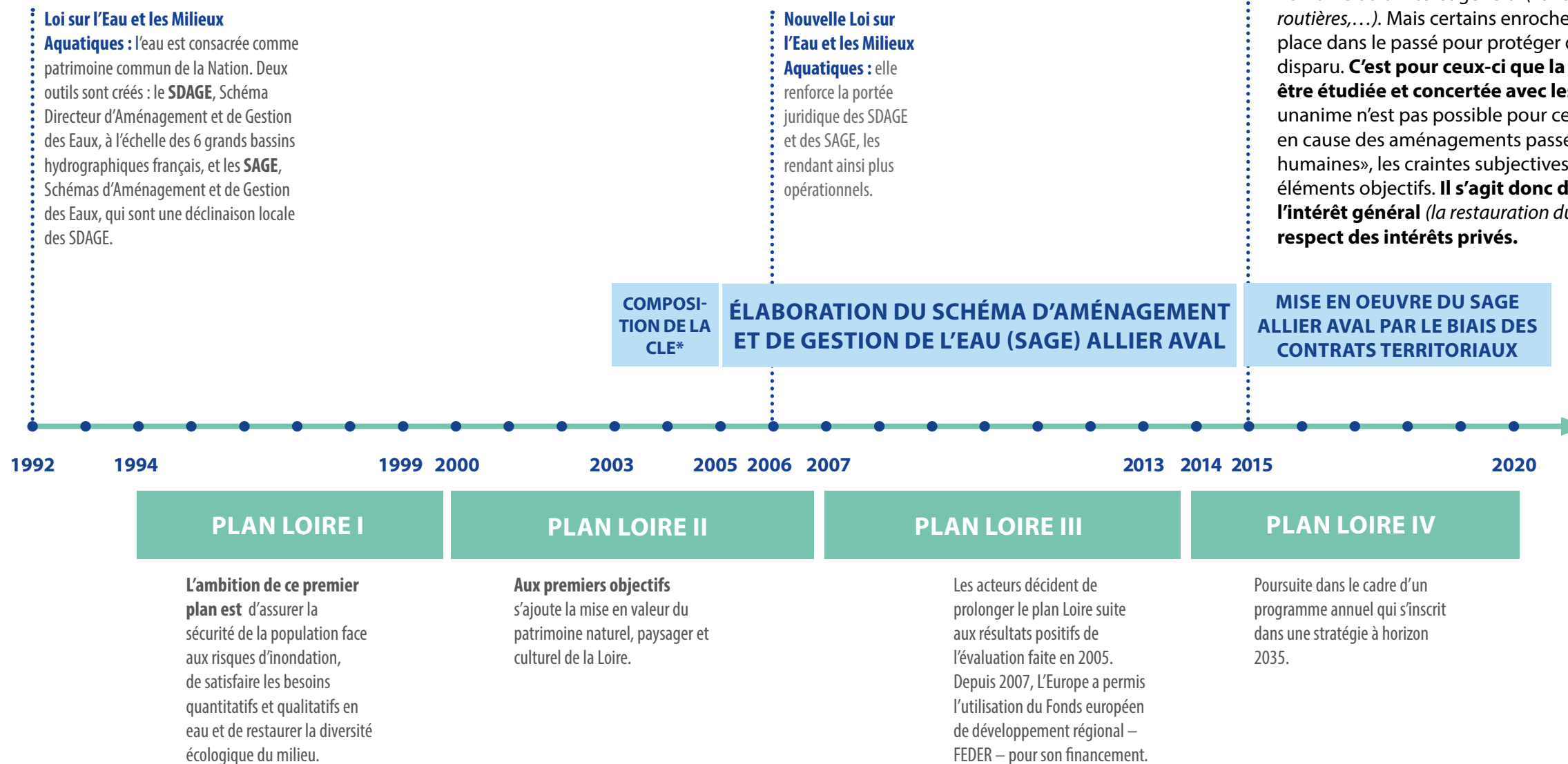
- CEN Auvergne : Céline Chouzet - Chargée de communication et des partenariats privés  
Tél. 04 73 63 18 63 - 07 77 07 70 81  
Courriel : [celine.chouzet@cen-auvergne.fr](mailto:celine.chouzet@cen-auvergne.fr)



# La préservation de la rivière Allier : le CEN Auvergne, un acteur historique

La rivière Allier est l'une des dernières rivières sauvages d'Europe : elle constitue un patrimoine exceptionnel ainsi qu'une ressource naturelle vitale pour l'économie locale. Abritant un patrimoine naturel et paysager de grande qualité, sa protection et sa valorisation ont été intégrées dans de nombreux programmes depuis 20 ans. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est impliqué depuis 20 ans dans sa préservation.

## Plus de 25 ans de préservation !



**DÈS 1994 ET DANS LE CADRE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE, LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE A D'ABORD MENÉ DES EXPÉRIMENTATIONS D'ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS « ÉRODABLES », c'est-à-dire acheter les terrains situés derrière les érosions de berge afin de les préserver et de faciliter l'acceptation locale de l'érosion (au travers notamment de contrats adaptés avec les agriculteurs).**

L'APPROBATION EN 2015 DU SAGE ALLIER AVAL (SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) a marqué un tournant avec la reconnaissance par l'ensemble des acteurs de la dynamique fluviale comme enjeu prioritaire pour le bon fonctionnement de l'Allier et notamment sa ressource en eau.

En application de ces orientations, LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE A PROPOSÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL VAL D'ALLIER D'ENGAGER DE PREMIÈRES EXPÉRIENCES DE RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE PAR EFFACEMENT DE PROTECTION DE BERGE.

**Il ne s'agit pas de supprimer les 790 protections présentes !** Car bon nombre de celles-ci protègent des enjeux de sécurité humaine ou d'intérêt général (zones habitées, infrastructures routières,...). Mais certains enrochements de berge ont été mis en place dans le passé pour protéger des enjeux qui aujourd'hui ont disparu. **C'est pour ceux-ci que la faisabilité de les enlever peut être étudiée et concertée avec les acteurs locaux.** Le consensus unanime n'est pas possible pour ce type de travaux remettant en cause des aménagements passés de «protection des activités humaines», les craintes subjectives l'emportant parfois sur les éléments objectifs. **Il s'agit donc de trouver le juste équilibre entre l'intérêt général (la restauration du fonctionnement de l'Allier) et le respect des intérêts privés.**

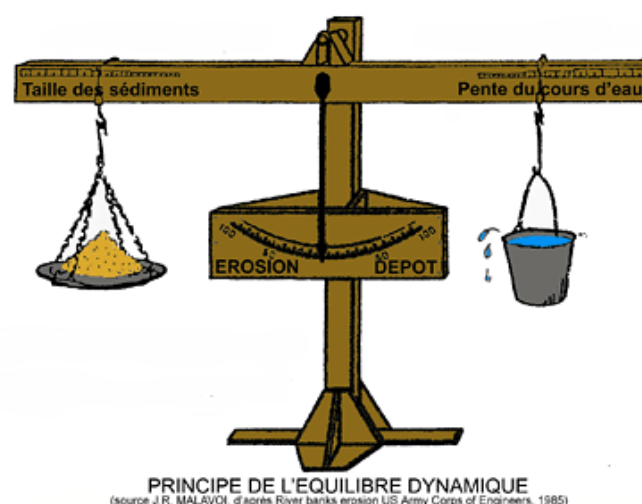
## La dynamique fluviale, un phénomène naturel à préserver

Il s'agit du jeu de processus d'érosion, de transport et de dépôt de sédiments exercés par la rivière, lui permettant de dissiper son énergie. Cette dynamique active se traduit par la divagation du lit de l'Allier au sein de sa plaine. Elle est garante du maintien en quantité et qualité de la nappe d'eau alluviale, exploitée pour l'alimentation en eau potable. Elle est le « moteur » de la mosaïque d'habitats naturels du val d'Allier, et ainsi à l'origine de sa riche biodiversité. C'est cette dynamique fluviale qui confère à la rivière Allier son caractère de rivière sauvage.



L'Allier vu du ciel / S. Saillard

### DE L'ÉNERGIE À DISSIPER



PRINCIPE DE L'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE  
(source J.R. MALAVOI, d'après River banks erosion US Army Corps of Engineers, 1985)

L'écoulement de l'eau selon la pente de la vallée confère au cours d'eau une certaine énergie que celui-ci va dissiper par l'érosion et le transport de sédiments. **Le flux d'une rivière se compose donc du débit liquide et du débit solide**, correspondant aux matériaux transportés.

Ces deux débits varient dans le temps et l'espace, à une échelle et dans des proportions très variables, depuis la période climatique de plusieurs millénaires jusqu'à l'orage de quelques heures. Ils s'ajustent ainsi perpétuellement par le jeu de l'érosion et de la sédimentation (dépôt des matériaux) afin d'établir un équilibre dynamique. **Ce jeu de processus, qui modèle la morphologie du cours d'eau et le paysage, constitue la dynamique fluviale.**

Avec les affluents qui viennent accroître sa puissance, l'Allier présente vers l'aval une dynamique fluviale de plus en plus intense. Lorsqu'il ne se heurte pas à des enrochements, l'Allier serpente ainsi au fil des sinuosités, le recoupement de l'une entraînant la naissance d'une autre. Ce va-et-vient imprévisible de l'Allier accentué par des déplacements brutaux du lit lors des crues en font une rivière sauvage et redoutée de ses riverains.

### DES PROTECTIONS DE BERGES : POUR QUOI FAIRE ET QUELS EFFETS ?

L'érosion des berges provoque la perte de terrain pour les propriétaires riverains et les usagers. Aussi dans le passé, l'homme a mis en place de nombreuses protections de berge en enrochements pour stopper ces érosions. Ce n'est qu'après qu'il en a constaté les effets négatifs d'altération de la dynamique fluviale, avec notamment l'incision du lit de l'Allier, l'abaissement de la nappe d'eau, l'appauvrissement des milieux naturels, etc.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a recensé en 2011 790 protections de berge sur la rivière Allier entre Brioude et la confluence avec la Loire, représentant un linéaire cumulé de 120 km. **L'étude menée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a également permis de caractériser la nature de ces protections et d'identifier les enjeux socio-économiques situés derrière celles-ci.**

### LA DYNAMIQUE FLUVIALE CONSTITUE LE MOTEUR DU FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE L'ALLIER !

Alors que des milieux anciens sont engloutis par la rivière sous l'effet de l'érosion, **des milieux vierges apparaissent avec les dépôts de sédiments sur les bancs**. En renouvelant régulièrement les alluvions dans lesquelles la nappe alluviale est filtrée, la dynamique fluviale est également nécessaire pour **garantir à terme une ressource en eau satisfaisante en quantité et qualité.**

### Pour aller plus loin...

Les tracés anciens du cours d'eau témoignent de cette dynamique très intense. La surface érodée par l'Allier sur 220 km de parcours de plaine a été évaluée à 420 ha sur 12 ans, soit un taux moyen d'érosion de plus de 1 500 m<sup>2</sup>/an/km de rivière (EPTÉAU, 1998). C'est trois fois supérieur au taux d'érosion mesuré sur la Loire entre Villerest et Nevers ! Sur l'un des secteurs les plus dynamiques de l'Allier, l'érosion générée par un seul méandre a été évaluée sur 4 ans à 2,9 ha, soit un recul moyen de la rive de 58 mètres (CEPA, 2004).

Globalement, l'Allier présente un style fluvial sinueux et non méandriforme car ses sinuosités restent peu prononcées. Ce style de l'Allier, autrefois en tresse avec des chenaux multiples, va probablement encore évoluer...



# Les travaux de l'île des Cailloux

## Les actions réalisées

La protection de berge de l'île des Cailloux a été mise en place dans les années 1970 à l'époque des extractions d'alluvions pour protéger une plateforme de traitement des granulats. Celle-ci ayant disparu, la protection n'avait donc plus d'utilité réelle et elle bloquait toujours la dynamique fluviale de l'Allier, alors que la rivière présente sur ce secteur une forte puissance érosive.

### LA RÉALISATION DES TRAVAUX

#### 1 LA PRÉPARATION DU TERRAIN

Les travaux ont été définis et portés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et confiés à l'entreprise Guintoli.

**En préalable à l'enlèvement de la protection longue de 140 mètres linéaires, les arbres qui s'étaient développés sur les enrochements ont dû être coupés.** C'est un mal pour un bien, dans la mesure où la restauration locale attendue de la dynamique fluviale créera à terme des végétations naturelles de plus forte valeur écologique. Le bois coupé a été broyé puis évacué pour être valorisé en bois-énergie en chaufferie collective.



Enrochement sur l'île des Cailloux / S. Saillard

#### 2 L'ENLÈVEMENT DES ENROCHEMENTS

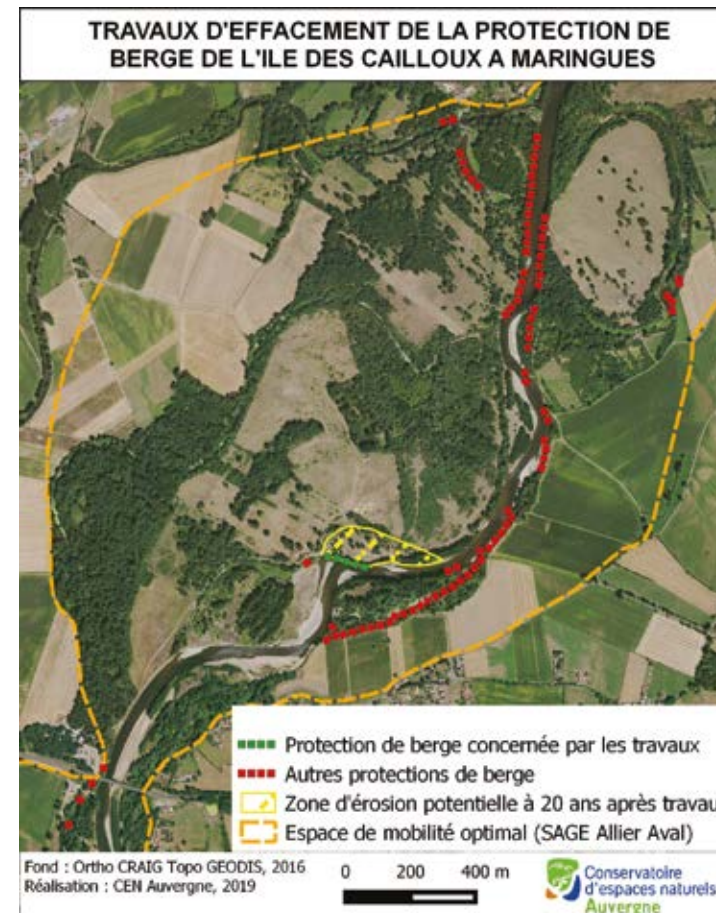
Les enrochements, environ 650 m<sup>3</sup> avec des blocs de dimensions métriques voire supérieures, **ont été retirés depuis le sommet de berge avec l'aide d'une pelleuse à bras long.** Une partie des blocs d'enrochements a été mise à disposition des communes de Crevant-Laveine et Maringues pour des aménagements ultérieurs, et l'autre partie est valorisée par l'entreprise, permettant de réduire le coût des travaux.



Travaux d'effacement de protection de berge sur l'île des Cailloux / S. Saillard

#### UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE EN 2017

Un premier effacement de protection de berge a été réalisé en 2017 sur les communes de La Roche-Noire et Pérignat-sur-Allier : sur 200 mètres de linéaire, 600 m<sup>3</sup> de matériaux ont été évacués. Sur ce tronçon de rivière au fonctionnement perturbé et à l'espace de mobilité corseté, les travaux ont permis de reconquérir 6 hectares théoriques de liberté. Une petite crue en 2018 a permis d'observer un début d'érosion en pied de berge mais il faut attendre des crues de pleins bords pour obtenir une réelle évolution.



Le résultat attendu : la reprise de l'érosion de berge / S. Saillard

#### 3 LA LIBRE ÉVOLUTION DES BERGES

Originalité de ce chantier, **la berge libérée des enrochements n'est ni retalutée ni revégétalisée.** Ce sera à la rivière au gré de ses crues annuelles de remodeler la berge. La dynamique fluviale devrait ainsi façonner une falaise d'érosion qui constituera un habitat idéal pour la nidification des Hironnelles de rivage ou des Guépriers d'Europe.

#### 4 LE SUIVI

**Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne suivra avec attention l'évolution du site dans les prochaines années** et un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne est envisagé pour un suivi scientifique plus fin de l'érosion de berge par la rivière Allier.

### LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE CETTE PROTECTION DE BERGE CONTRIBUENT AINSI À PERMETTRE À LA RIVIÈRE ALLIER DE :

- **Se recharger** en sédiments et **limiter** l'enfoncement de son lit
- **Garantir** à long terme sa ressource en eau, exploitée pour l'eau potable et l'agriculture
- **Maintenir** sa biodiversité très riche
- **Retrouver** des possibilités de dissipation de son énergie
- **Limiter** les contraintes hydrauliques sur les secteurs avec des enjeux de sécurité humaine
- **Pouvoir s'ajuster** naturellement aux évolutions climatiques

Les travaux représentent un coût de 55 300 € TTC, auxquels s'ajoutent les actions d'étude préalable, de suivi des travaux et d'information/concertation. Ce projet a bénéficié dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Union européenne et du Département du Puy-de-Dôme.



# Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

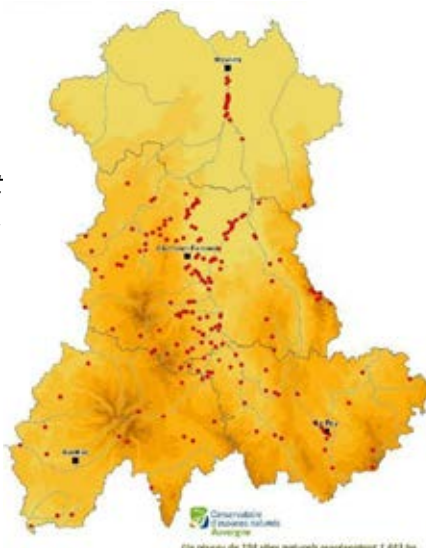
## 30 ans d'implication sur le territoire

Depuis 1989, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne s'investit dans la préservation des espèces, des habitats naturels ou aménagés par l'Homme, de la biodiversité et des paysages en Auvergne. Par la constitution d'un réseau de sites via la maîtrise foncière et d'usage, il protège et valorise le patrimoine naturel comme véritable bien commun.

### Une stratégie d'action autour de trois axes

#### PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE

Constitué de **217 sites** et couvrant **1600 hectares** sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal, le réseau de sites du CEN Auvergne couvre différents types de milieux (*landes et tourbières d'altitude, lacs de chaux et marais de plaine, vallée alluviale de l'Allier, forêts de montagne, de plaine et des bords de cours d'eau, pelouses et landes sèches, sites géologiques, vergers conservatoires de variétés fruitières anciennes*). Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



#### VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le CEN Auvergne s'attache à **sensibiliser le plus grand nombre sur les questions de biodiversité**, avec notamment une mission importante d'information et de formation auprès des étudiants, des socioprofessionnels et des entreprises. Son action s'étend également sur le **pilotage d'actions régionales** comme l'information et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion (*ZNIEFF, etc.*) ou encore le **coordination des actions** en faveur de certaines espèces menacées (*PNA, etc.*).

### Une assise citoyenne faisant partie de l'ADN de l'association

Fort de sa culture associative, le **CEN Auvergne bénéficie du soutien et de l'engagement de ses adhérents**. Qu'elles soient membres du conseil d'administration ou du conseil scientifique, conservateurs et conservatrices de sites ou encore bénévoles sur le terrain, ce sont près de 100 personnes qui s'impliquent au quotidien pour la préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, le bénévolat au CEN Auvergne représente près de 3 300 heures par an et se décline sous toutes ses formes (*participation à des chantiers, réalisation d'inventaires naturalistes, reportage photos, tenue de stand, etc.*)



Marathon naturaliste sur les Haute-Chaumes

### Un réseau régional et national

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, **six Conservatoire d'espaces naturels** sont rassemblés autour d'une conférence régionale permanente. Accompagnant les politiques de la Région (*SRADDET, Réserve Naturelle Régionale, attractivité et vie économique des territoires, tourisme, agriculture*) et de l'État, ils réunissent 170 salariés, 460 bénévoles et préservent un réseau de 500 sites.

Premier réseau de gestionnaires d'espaces naturels depuis 35 ans en France et outre-mer, les Conservatoires d'espaces naturels disposent d'un savoir-faire historique et unique au service de la protection de l'environnement et de la préservation du patrimoine naturel. Ils ont créé en juillet 2011 le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels**, afin de disposer d'un outil juridique adapté pour recevoir les dons et legs.



29

ASSOCIATIONS  
sur le territoire  
métropolitain  
et outre-mer

3100  
SITES NATURELS GÉRÉS

160 455 HECTARES PROTÉGÉS

950 SALARIÉS + 3200 BÉNÉVOLES + 7300 ADHÉRENTS



## Chiffres clés

#### LES HOMMES ET LES FEMMES DU CEN AUVERGNE

- 365 adhérents dont 25 personnes morales
- 100 bénévoles réguliers
- Un conseil d'administration composé de 17 membres
- Une équipe salariée de 31 personnes réparties sur 3 départements (*Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire*)

#### ACTEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

- Un budget de 2 millions d'euros environ : 55 % via des subventions, 45 % via des prestations
- Un budget équilibré entre fonds européens (*FEDER, FEADER, etc.*), État, Région, Départements, Communes et EPCL, Agences de l'eau, financeurs privés (*entreprises, citoyens, etc.*)

#### UNE ACTION RECONNUE PAR TROIS AGRÈMENTS

- Le CEN Auvergne est agréé par l'État et la Région comme « Conservatoire d'espaces naturels » (*article L414-11 du Code de l'environnement*)
- Le CEN Auvergne est agréé par l'État comme Entreprise solidaire d'utilité sociale (*article L3332-17-1 du Code du travail*)
- L'action du CEN Auvergne intervient dans le cadre de la Protection de l'environnement (*article L 141-1 du Code de l'environnement*), agrément délivré par l'État

#### APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

En tant qu'expert membre de nombreux comités pour l'État et les collectivités locales, le **CEN Auvergne accompagne et soutient les politiques publiques** en proposant des actions positives à conduire sur les territoires. Il intervient également comme **opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre**, en animant des Espaces Naturels Sensibles (*ENS*), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou en étant par exemple gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (*RNR*).



[www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)

RESTONS CONNECTÉS !



@CENAuvergne

**Moulin de la Croûte** - Rue Léon Versepuy 63200 RIOM - Tél. 04 73 63 18 27 - Courriel : [contact@cen-auvergne.fr](mailto:contact@cen-auvergne.fr)

**Antenne Haute-Loire** : Le Bourg - 43230 CHAVANAC-LAFAYETTE

**Antenne Cantal** : 8 rue des écoles - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATTELLE